

Description du projet	Construction d'un complexe pétrochimique intégré
Parrain	Braskem-Idesa S.A.P.I.
Pays	Mexique
Catégorie de projet	A
Exportateur canadien	Société Générale Électrique du Canada
Description des biens d'équipement et services	Vente de divers biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)	23/04/2012
Date de la signature (jj/mm/aa)	19/12/2012

Catégorie du projet

Le projet comprend la préparation du chantier ainsi que la construction et l'exploitation d'un complexe pétrochimique de trois usines fabriquant du polyéthylène. Le projet se trouve dans une zone industrielle déjà connue pour sa production de produits pétrochimiques, à savoir la région de Veracruz, au Mexique. Les droits de passage existants seront exploités autant que possible pour limiter l'acquisition de terres, et toute opération subséquente de location à court terme ou d'acquisition de terres de petites dimensions sera régie par un cadre de référence créé et mis en œuvre à cet effet, selon les exigences. Le projet est classé dans la catégorie A. (Voir les définitions des catégories de projet [ici](#), voir D3. Divulgence d'information de nature environnementale et sociale).

Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur, EDC a conclu qu'il est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle mondiale.

Cette conclusion s'appuie sur l'étude d'une évaluation des retombées environnementales et sociales du projet, évaluation qu'EDC a comparée aux normes environnementales et sociales pertinentes, et sur une analyse des mesures d'atténuation appropriées adoptées pour atténuer les effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels du projet. Au cours de l'examen, EDC a également évalué les activités de mobilisation des parties intéressées mises en œuvre dans le cadre du projet à l'étape de son approbation. Enfin, le parrain du projet établira un plan de mobilisation des parties intéressées.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Qualité de l'air : Émissions atmosphériques des fours de craquage, des extrudeuses et des silos pendant la transformation

Mesures d'atténuation : Recours aux meilleures technologies existantes, notamment des brûleurs à faible taux d'émissions de NOx et des dispositifs de récupération de chaleur, installation de filtres sur les extrudeuses et les silos, réduction des émissions fugitives au moyen de toits flottants et de circuits de ventilation, et mise en place d'un système de surveillance en continu des émissions.

Gaz à effet de serre : Émission de dioxyde de carbone par les fours de craquage

Mesures d'atténuation : Recours aux meilleures technologies existantes, notamment des technologies d'optimisation énergétique comme des fours à haute efficacité thermique et des systèmes de combustion à haute efficacité équipés de brûleurs à faible taux d'émissions de NOx, ainsi que des mesures comme l'établissement d'un seuil minimal de chauffage pour la séparation et l'intégration de la chaleur et des procédés pour réduire les surfaces d'échange thermique. Surveillance et quantification en continu des émissions de gaz à effet de serre s'appuyant sur une méthodologie reconnue à l'échelle internationale.

Biodiversité : Répercussions des travaux de construction sur l'habitat des végétaux figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Mesures d'atténuation : Inspection préalable de la zone de projet en vue de répertorier tous les végétaux menacés s'y trouvant; création d'une aire servant d'habitat naturel « protégé » où l'entreprise transplantera les espèces répertoriées lors de l'inspection; acquisition d'un terrain boisé additionnel présentant une faune et une flore ainsi que des habitats naturels similaires pour y faire les travaux de restauration connexes.

Main-d'œuvre et conditions de travail : Durant les phases de préparation du chantier et de construction, le projet emploiera environ 1 000 et 8 000 travailleurs respectivement.

Mesures d'atténuation : Mise sur pied d'un système de gestion des ressources humaines permettant de superviser les conditions de travail tout au long du projet. Le parrain s'engage également à : i) mettre en place un mécanisme de traitement des réclamations des travailleurs, auquel tout le personnel et tous les employés contractuels pourront avoir recours; ii) créer un plan d'embauche locale pour la préparation du chantier et la construction; iii) établir un protocole d'évaluation interne de la conformité afin de s'assurer que les entrepreneurs et sous-traitants en construction et la chaîne d'approvisionnement respectent la politique en matière de ressources humaines de l'entreprise; et iv) un plan d'embauche locale et un manuel des employés. Le promoteur retiendra également les services d'un expert externe chargé de faire un audit social trimestriel.

Santé et sécurité communautaires : La collectivité la plus près se trouve à trois kilomètres des limites du complexe. La santé et la sécurité des habitants pourraient donc être compromises en cas d'accident et d'explosion, entre autres.

Mesures d'atténuation : Mise en place d'un plan de gestion de la circulation, d'un plan d'intervention en cas d'urgence ainsi que d'un mécanisme de traitement des réclamations des habitants de la collectivité.

Documentation examinée

- Évaluation des incidences environnementales et sociales (2011)
- Rapport de contrôle préalable relatif aux incidences environnementales et sociales (2012)
- Plan d'action environnemental et social (2012)
- Examen social et environnemental de l'IFC (2011)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des critères du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution¹
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires
- Norme de performance 5 : Acquisition de terrains et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

¹ La norme de performance 3 s'appuie sur les *Directives sur l'environnement, la santé et la sécurité (ESS) de l'IFC* propres au secteur concerné. EDC a tenu compte de ces directives dans son examen, plus précisément des *EHS Guidelines for Petroleum based Polymers Manufacturing* (Directives ESS en matière de fabrication de polymères à base de pétrole) (avril 2007), des *EHS Guidelines for Large Volume Petroleum-based Organic Chemicals Manufacturing* (Directives ESS en matière de fabrication à grande échelle de produits chimiques organiques à base de pétrole) (avril 2007) et des *General EHS Guidelines* (Directives ESS générales) (avril 2007) de l'IFC.